

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

2^{ème} Commission
N° CP-2020-11-2-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

COOPERATIVE TERRE D'EST - AJA UES

Résumé : Dans le cadre de la politique de soutien aux organismes et aux associations à vocation touristique, il est proposé d'attribuer à la coopérative Terre d'Est - AJA UES un montant de 18 300 €, au titre de son fonctionnement 2020.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 16 octobre 2020.

1. La coopérative Terre d'Est – AJA UES

La coopérative Terre d'Est – AJA Union de l'Economie Sociale (AJA – UES) a pour champ d'intervention le tourisme solidaire et durable, d'abord en Alsace, puis maintenant dans le Grand Est.

Elle est devenue la première coopérative de tourisme en France, en animant un réseau de plus d'une vingtaine de centres en Alsace, dont 10 dans le Haut-Rhin (centres de séjour, de plein air et de vacances, auberges de jeunesse et villages de vacances), mais également des associations touristiques (« Guides historiques », « Il était une fois la Ville » ...).

Elle propose aux acteurs du tourisme associatif et solidaire :

- des solutions adaptées pour la réalisation de leurs projets (formations, outils d'ingénierie touristique, techniques de promotion, outils numériques, etc...),
- des fonctions commerciales de centrale de réservation et d'agence réceptive, en vendant des séjours et en assurant leur promotion.

Un travail est actuellement mené avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) pour une fusion des deux organismes. L'objectif sera de couvrir l'ensemble du tourisme social et solidaire dans le Grand Est.

2. Le tourisme social et solidaire en Alsace

La majorité des structures du tourisme social recensées par l'UNAT est située en milieu rural ou en moyenne montagne.

Le tourisme social constitue ainsi un des moyens de lutte contre l'isolement des territoires et permet de relancer l'attractivité de certaines régions moins fréquentées.

En Alsace, le tourisme social et solidaire (centre de vacances, auberges de jeunesse...) représente près de 13 % de l'offre globale d'hébergement (soit 15 000 lits) et 11 % des nuitées marchandes (soit 1,08 millions de nuitées) générant 60,5 M€ de chiffre d'affaires.

La Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017 - 2021 a pour objectif d'augmenter la durée et le volume des séjours où le tourisme associatif a toute sa place, à travers notamment :

- le développement du silver-tourisme et des activités de bien-être : accueil des seniors actifs et personnes âgées parfois à mobilité réduite, voire handicapées. Ceci suppose la prise en compte du vieillissement des populations et une excellente offre de santé répartie sur l'ensemble du territoire alsacien,
- une meilleure attractivité de la Destination Alsace pour les jeunes (renouvellement des clientèles, à moyen et long terme) : action en profondeur indispensable au bénéfice des cibles famille et scolaire pour lesquelles l'offre alsacienne est perfectible, alors que le potentiel d'activités est significatif, les enjeux d'attractivité de la jeunesse importants et les investissements abordables.

3. Demande de subvention

Une subvention exceptionnelle a été accordée à la structure par le CD68 en 2014 à hauteur de 10 000 €. Depuis 2015, aucune subvention ne lui a été versée du fait des contraintes budgétaires du Département.

Cette année, du fait de la crise exceptionnelle et des enjeux et difficultés du tourisme social et solidaire qui en découlent, la coopérative a sollicité le Département afin d'obtenir une aide financière au fonctionnement à hauteur de 18 300 €. Cette aide permettra d'accompagner sa mission au service des touristes et des acteurs économiques alsaciens, en lien avec la stratégie tourisme d'ADT.

Le budget prévisionnel 2020 (joint en annexe) était initialement de 469 550 €, mais a été révisé à la baisse à hauteur de 257 850 €, du fait de la crise.

Ses ressources sont les suivantes :

- ventes de nuitées et séjours pour le réseau via sa centrale de réservation (avec une grande baisse, passant à 70 000 € par rapport à une prévision initiale de 270 000 €),
- cotisations des adhérents et subventions de fonctionnement principalement de la Région Grand Est (93 100 €), du Département du Bas-Rhin (18 300 €) et du Massif des Vosges (26 000 €).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 18 300 € à la coopérative Terre d'Est – AJA UES, au titre de son fonctionnement 2020. Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants, inscrits lors de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020, sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH